Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1961)

Rubrik: Relations avec les institutions de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Indépendance	La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.
Caractère bénévole	La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressé.
Unité	Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.
Universalité	La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

Les relations du CICR avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge (du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouges), ainsi qu'avec leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ont été particulièrement suivies en 1961. De nombreux contacts ont eu lieu pour régler des questions d'intérêt commun et, notamment, pour préparer les cérémonies qui, en 1963, doivent marquer le Centenaire de la Croix-Rouge. La direction du CICR et le Secrétariat de la Ligue ont continué de tenir, alternativement au siège de l'une et de l'autre institution, des séances mensuelles conjointes pour traiter de nombreux sujets intéressant le mouvement de la Croix-Rouge.

Reconnaissances officielles

Le CICR a prononcé en 1961 la reconnaissance officielle de deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge : le 4 mai, celle du Nigéria, et le 7 septembre, celle du Togo. Le nombre des Sociétés nationales reconnues a ainsi été porté à 87.

Réunions de la Croix-Rouge internationale

A la fin de septembre et au début d'octobre ont eu lieu à Prague plusieurs grandes réunions de la Croix-Rouge internationale, et tout d'abord le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. A ce Conseil, qui se réunit en principe tous les deux ans et groupe les dirigeants de toutes les Sociétés nationales officiellement reconnues, le CICR est représenté par des observateurs.

En outre, la Commission permanente et d'autres organes de la Croix-Rouge internationale ont saisi l'occasion pour se réunir. Ainsi, le Conseil des délégués, qui groupe, à côté des Sociétés nationales, des représentants du CICR et de la Ligue, a tenu deux séances, le 3 et le 5 octobre. Le nombre des Sociétés représentées était de 62. Ce fut la première fois que le Conseil des délégués se réunissait dans l'intervalle de deux Conférences internationales de la Croix-Rouge et qu'il traitait des questions de fond.

Ouvert par M. André François-Poncet, président de la Commission permanente, le Conseil des délégués a été présidé par M. Léopold Boissier, président du CICR. L'une de ses décisions les plus importantes fut d'adopter la Déclaration des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge (voir p. 54).

Les autres questions à l'ordre du jour ont également suscité un vif intérêt et ont été marquées par des interventions de délégations provenant de toutes les parties du monde. Le Conseil a notamment demandé au CICR d'établir, pour la Conférence de 1963, un projet de règlement sur l'emploi du signe de la Croix-Rouge, règlement dont l'utilité lui a paru manifeste. Il a, d'autre part, encouragé les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à souligner auprès de leur gouvernement l'intérêt du nouvel emblème, le bâton serpentaire rouge, dont la création est proposée en faveur du personnel médical civil. Enfin, il a confirmé la part importante que les Sociétés nationales peuvent apporter à la protection civile (voir p. 51).

Toutes les résolutions, adoptées le plus souvent à l'unanimité, visaient à soutenir l'activité des organismes internationaux de la Croix-Rouge, en particulier du CICR, et à leur permettre de poursuivre leurs efforts et d'élargir encore l'action du grand mouvement de la Croix-Rouge au service de l'humanité.

A l'occasion de ces réunions de Prague, le CICR a tenu, le 5 octobre, une séance d'information à l'intention des représentants des Sociétés nationales. Après que M. F. Siordet, membre du Comité eut rappelé les principes qui régissent l'action du CICR et les circonstances dans lesquelles il est appelé à intervenir, M. R. Gallopin, directeur exécutif, a brossé un tableau des principales tâches incombant présentement au Comité. Il a notamment évoqué l'activité assumée par l'institution genevoise dans les conflits d'Algérie, du Congo, du Laos et de Bizerte. Enfin M. J. Pictet, directeur des Affaires générales, a parlé des Conventions de Genève et de leur portée (voir p. 47).

Sociétés nationales

En plus des nombreux contacts déjà mentionnés dans ce Rapport, le CICR a saisi toutes les occasions de visiter les Sociétés nationales et de témoigner de l'intérêt qu'il prend à leur activité. Parmi ces visites, mentionnons encore les suivantes :

En janvier, M. Carl-J. Burckhardt, membre du CICR, fut l'hôte de la Croix-Rouge portugaise ; en février, M. M. Bodmer, vice-président du CICR, visita la Croix-Rouge britannique ; en mai, le professeur A. Franceschetti, membre du CICR, fit une brève visite à la Croix-Rouge danoise puis, au début de juin, fut accueilli au siège de la Croix-Rouge suédoise ; les 27 et 28 mai, le Dr E. Gloor, vice-président, représenta le CICR à la 7me assemblée annuelle de la Croix-Rouge suisse, à Locarno ; du 7 au 11 septembre, le président du CICR, M. L. Boissier, accompagné de M. M. Borsinger, secrétaire de la présidence, rendit visite à la Croix-Rouge de Norvège, à l'occasion de sa collecte annuelle ; en septembre également, M. F. Siordet, membre du CICR, et M. J.-P. Schoenholzer, conseiller juriste, rendirent visite à la Croix-Rouge hellénique à Athènes, où ils participaient à un congrès de l'Office international de documentation de médecine militaire ; le mois suivant, M. H. Coursier, conseiller juriste, et M. H. G. Beckh, délégué, visitèrent à leur tour la Croix-Rouge hellénique ; en novembre, M. J.-G. Lossier, rédacteur en chef de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, représenta le CICR à l'inauguration du nouveau siège de la Croix-Rouge monégasque ; le même mois, à l'occasion de

leur mission auprès du GPRA (voir p. 21), Mlle M. van Berchem, membre du CICR, et M. P. Gaillard, délégué, rendirent visite au Croissant-Rouge tunisien ; en novembre également, le CICR, répondant à une invitation de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale, se fit représenter par l'un de ses membres, le colonel brigadier H. Meuli, ancien chef du Service de santé de l'armée suisse, à une importante réunion de médecins spécialistes en radiations, à Munich.

D'autre part, le CICR a reçu la visite de plusieurs personnalités dirigeantes des Sociétés nationales. Citons notamment (dans l'ordre chronologique) : M. D. S. Choi, président de la Croix-Rouge de la République de Corée ; M. P. Canon, président du Comité provisoire de la Croix-Rouge congolaise à Léopoldville ; Mrs. Tom Barry, présidente de la Croix-Rouge irlandaise ; le Dr W. Weitbrecht, vice-président de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique ; le Dr H. Weitz, président de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale et le Dr Bargatzky, vice-président ; le Dr Abou Qoura, secrétaire général du Croissant-Rouge jordanien ; Mme I. Domanska, présidente de la Croix-Rouge polonaise ; M. Arne Fremm, directeur général de la Croix-Rouge danoise ; le professeur Leonardo de Castro Freire, président, et le colonel José Victor Mateus Cabral, secrétaire général de la Croix-Rouge portugaise ; M. François Silou, premier vice-président de la Croix-Rouge du Congo (Léopoldville) ; le Dr Chadli Zouiten, vice-président, et M. Salah Boulakbèche, secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien ; l'ambassadeur Kay Keolouangkhot, vice-président de la Croix-Rouge du Laos ; le Dr T. Calasanz, directeur de la Croix-Rouge philippine.

Centenaire de la Croix-Rouge

En collaboration avec l'ensemble du monde de la Croix-Rouge, et plus particulièrement avec la Ligue et la Croix-Rouge suisse, le CICR a poursuivi activement, en 1961, les travaux préparatoires en vue des manifestations qui, en août et septembre 1963, doivent marquer le Centenaire de la Croix-Rouge. Pour assurer la réussite des cérémonies commémoratives, qui coïncideront avec la XXme Conférence internationale de la Croix-Rouge, les trois institutions

ont constitué une commission qui comprend, outre des personnalités du CICR, de la Ligue et de la Croix-Rouge suisse, des représentants des autorités suisses et genevoises. Le président en est M. F. Siordet, vice-président du CICR. La commission a désigné son secrétaire général en la personne de M. Edouard J. Logoz, et le CICR a mis des bureaux à sa disposition.

Diverses sous-commissions et groupes de travail sont aussi à l'œuvre pour mettre au point les multiples aspects de la célébration du Centenaire. L'une des plus lourdes tâches est la préparation de la grande Exposition qui doit retracer l'histoire de la Croix-Rouge, montrer ses principales activités au service de l'humanité et en expliquer les missions actuelles.

Les contacts établis avec des milieux extérieurs à la Croix-Rouge, notamment avec la presse, ont montré que l'organisation du Centenaire bénéficie d'un solide appui de l'opinion publique.

Gestion de Fonds

Le CICR assume la gestion de quelques Fonds dont les revenus sont destinés à des fins humanitaires. En 1961, la Commission paritaire chargée de distribuer les revenus du Fonds de l'impératrice Shôken (comprenant des représentants du CICR, de la Ligue et de la Croix-Rouge japonaise), a réparti une somme de 13.000 fr. de la manière suivante : 5000 fr. à la Croix-Rouge de Birmanie, 6000 fr. à la Croix-Rouge indonésienne, 2000 fr. à la Croix-Rouge sud-africaine.

Médaille Florence Nightingale

En 1961, le CICR, auquel revient le soin d'attribuer tous les deux ans la médaille Florence Nightingale aux infirmières et auxiliaires volontaires s'étant signalées par un dévouement exceptionnel, a décerné cette haute distinction à trente-quatre candidates. Celles-ci avaient été présentées par les dix-neuf Sociétés nationales de la Croix-Rouge suivantes : Australie, Chili, République de Corée, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Suède, Union sud-africaine et URSS.